



# AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-4]

**Mise à disposition par Réseau d'un bien bâti pour une superficie totale de 1.905 m<sup>2</sup> sur la commune de PARIS 15<sup>ème</sup> pour une activité de tournages et photographies, et d'évènements d'entreprises culturelles.**

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière** Immobilier, dont les bureaux sont sis Campus RIMBAUD – 10 Rue Camille Moke – CS 20012 à SAINT DENIS Cedex (93212), représentée par son Directeur de projets Innovation Urbaine et Petite Ceinture Monsieur Xavier MOREAU DE BELLAING dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de Société Nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :** Renseignements techniques et administratifs :  
Gestionnaire NEXITY : Madame Haude DREVES  
Courriel : [hdreves@nexity.fr](mailto:hdreves@nexity.fr)  
Adresse postale : NEXITY PROPERTY MANAGEMENT - SERVICES IMMOBILLIERS AUX ENTREPRISES – 4<sup>ème</sup> étage  
10-12 rue Marc Bloch 92110 CLICHY
- 3. Objet de la procédure :**  
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un bien bâti d'une surface totale de 1 905 m<sup>2</sup> sur la commune de Paris à l'adresse suivante : 372 ter, rue de Vaugirard et 28 rue Hameau dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, parcelle cadastrée sous le n°36 de la Section BE et le n°73 de la Section BI sur la commune de Paris.
- 4. Procédure :**  
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-4** du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**  
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société LUX PARADE dont le siège est sis 29 rue de Plaisance à PARIS (75014).  
  
Date d'effet de la convention d'occupation : 20 mai 2020
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**  
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.  
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. **[Uniquement une consultation sur place]**
- 7. Information sur les recours**  
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04  
Téléphone : 01 44 59 44 00 - Télécopie : 01 44 59 46 46  
Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)